



Montréal, le 27 janvier 2005

Monsieur Michel Boisclair
Directeur régional
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
Centre de services de Blainville
617, boulevard Curé-Labelle, bureau 100
Blainville (Québec) J7C 2J1



Monsieur,

Tel que suggéré lors des audiences du BAPE du 17 au 21 janvier, Niocan apprécierait rencontrer votre personnel à la direction régionale et discuter avec vos professionnels les divers avis sectoriels émis par votre direction au MENV.

Lors des audiences, nous avons constaté entre autres que le MAPAQ :

- a) avait surestimé de façon considérable les valeurs d'uranium dans les eaux d'exhaure (de 0,08 à 0,28 mg/l), valeurs qui furent utilisées pour effectuer leurs estimations alors que les teneurs en uranium dans les puits entourant la mine varient de 0,01 à 0,05 mg/l (une moyenne inférieure à 0,025 mg/l) ;
- b) avait surestimé les aires d'affectation pour le calcul des besoins d'irrigation en utilisant des rayons d'impact circulaire de 1,5 et 2,0 km, ce qui inclut les terres à l'extérieur de la carbonatite ;
- c) n'avait pas tenu compte des divers moyens de rencontrer les besoins « futurs » en irrigation s'il y a lieu, dont :
 - l'ajout d'étangs de surface ;
 - une utilisation plus rigoureuse de l'irrigation goutte à goutte ;
 - l'approvisionnement de ces étangs à partir de nouveaux puits de **surface** situés non loin desdits étangs.

Nous apprécions le fait que le MAPAQ ait reconnu ces faits lors des audiences. Cependant, des corrections s'imposent suite à l'émission de ces avis, et il serait beaucoup plus constructif d'examiner ensemble les meilleures méthodes de prévention, d'établir des paramètres déclencheurs pour les étangs et/ou puits de surface et

.../2

d'examiner en détail les besoins réels ou potentiels d'irrigation sur la vie projetée du projet, soit 20 ans environ.

Tel que convenu, j'attends votre appel afin de coordonner cette rencontre de travail qui devrait avoir lieu avant le 10 février 2005.

Veillez agréer, Monsieur Boisclair, mes salutations respectueuses.



Richard R. Faucher,
Président

RRF/pd

c. c. Madame Lucie Caron



Blainville le 17 février 2005

Monsieur Richard R. Faucher
Président Niocan inc.
2000, Rue Peel, bureau 760
Montréal (Québec) H3A 2W5

Monsieur Faucher,

La présente est pour faire suite à votre lettre du 27 janvier dernier. Nous avons pris connaissance des informations transmises et vous remercions de l'intérêt que vous portez aux travaux du MAPAQ.

Nous comprenons également plusieurs de vos questionnements et souhaitons vous donner le meilleur éclairage possible.

Vous trouverez donc, dans les prochaines lignes, plusieurs précisions qui font suite aux propos de votre lettre et espérons que ces précisions vous permettront de disposer d'un portrait adéquat des opinions techniques que le MAPAQ soutient dans le projet de mine de Niocan.

Le premier élément touche la composition des eaux d'exhaure.

Valeurs d'uranium dans les eaux d'exhaure

Puisqu'il n'y aurait pas eu de prélèvement d'eau lors des forages effectués par NIOCAN, personne ne connaît réellement la teneur uranium de l'eau d'exhaure. Les valeurs que le ministère de l'Environnement nous a fourni pour préparer notre rapport, proviennent d'analyses d'eau prélevées dans quatre puits avoisinant le projet minier. Toutes ces analyses ont été réalisées par NIOCAN.

Tel que précisé lors de l'enquête du BAPE, l'eau d'exhaure serait pompée à 550 mètres de profondeur. Par conséquent, cette eau aurait été en contact depuis de nombreuses années avec la carbonatite. Ce qui fait que la teneur réelle en uranium de cette eau devrait normalement être très différente de celle des puits privés (Voir transcriptions du BAPE DT5 p. 45). Dans cette perspective, il est très difficile d'élaborer un scénario de la situation réelle qui prévaudrait lors de l'exploitation de la mine puisque plusieurs inconnus demeurent.

C'est la raison pour laquelle l'avis technique que nous avons produit portant sur « L'Évaluation de la qualité de l'eau d'exhaure du projet minier de Niocan pour l'irrigation des productions horticoles et l'abreuvement du bétail à Oka » (DB-41) propose différents scénarios qui représentent différentes situations. Ces situations se situent dans une brochette de scénarios allant des plus optimistes jusqu'aux plus pessimistes. Notre analyse utilise donc une méthodologie d'évaluation scientifique qui est largement répandue dans le domaine des analyses environnementales. Notre approche vise par conséquent davantage à statuer sur les risques plutôt que sur la composition des eaux d'exhaure. Les paramètres utilisés pour élaborer ces scénarios sont donc présentés à la page 8 de notre rapport.

Par ailleurs, les teneurs en uranium dans l'eau qui ont été utilisées ne sont pas basées uniquement sur les analyses fournies par NIOCAN mais également sur toutes les analyses d'eau disponibles. Comme le secteur disposait d'une large étude de la Régie régionale de la santé et des services sociaux sur « L'uranium dans l'eau des puits domestiques à Oka », nous avons compilé l'ensemble de ces données qui regroupait 57 analyses. À cela se sont ajoutés deux (2) échantillons prélevés par le MAPAQ.

À partir de l'ensemble de ces données, les teneurs en uranium dans l'eau retenues pour bâtir les scénarios présentés à la page 9 sont donc :

- ◆ La teneur la plus faible: 0,005 mg/litre
- ◆ La teneur moyenne de toutes les analyses disponibles : 0,0165 mg/litre
- ◆ La teneur la plus élevée échantillonnée : 0,081 mg/litre

Dans un deuxième temps, le MENV nous a fait parvenir, en février 2004, les exigences de rejet négociées avec NIOCAN dans lesquelles on retrouvait :

- ◆ concentration moyenne acceptable à l'effluent : 0,14 mg/litre
- ◆ concentration maximale acceptable dans un échantillon
Instantané : 0,28 mg/litre

Nous avons alors bâti de nouveaux scénarios qui sont présentés à la page 16 et qui incluent ces nouvelles données.

Après la remise de notre rapport, d'autres négociations entre NIOCAN et le MENV ont eu lieu qui ont mené à des modifications des exigences de rejet. Dans les engagements de Niocan, d'avril 2004 (DA2) les niveaux d'uranium que l'on retrouve sont devenus :

- ◆ concentration moyenne acceptable à l'effluent : 0,07 mg/litre
- ◆ concentration maximale acceptable dans un échantillon
Instantané : 0,14 mg/litre

Il n'y a pas eu de scénario élaboré sur ces données qui ont été portées à notre connaissance après la production de notre rapport.

Malgré tous ces changements apportés aux valeurs utilisées, et tel que mentionné à plusieurs reprises lors de l'enquête du BAPE, l'eau utilisée actuellement pour l'irrigation est de l'eau de surface. Lors de la campagne d'échantillonnage du ruisseau Rousse, les teneurs en uranium entre juillet et août oscillaient entre 0,001 à 0,006 mg/litre. La teneur en uranium de l'eau d'exhaure que NIOCAN prévoyait en 2002, était de 0,04 mg/litre. Toutefois, selon les analyses d'eau disponibles et tel que

précisé plus haut, cette concentration peut aller jusqu'à 0,081 mg/ litre, il est donc aussi probable que la concentration en uranium de l'eau d'exhaure soit de cet ordre. Ceci équivaut donc à une concentration de 13 à 80 fois plus élevée que celle de l'eau de surface qui se traduirait par une accélération de l'accumulation de cet élément dans les sols agricoles. Comme personne ne peut prédire la teneur en uranium que contiendra réellement l'eau d'exhaure, il vaut mieux agir avec prudence et se garder une marge de sécurité. C'est pourquoi, la teneur de 0,08 mg/litre est à notre point de vue acceptable pour bâtir des scénarios. Comme il a été mentionné au cours des audiences, seul le forage de plusieurs puits profonds pourrait permettre de mieux estimer la qualité probable de l'eau d'exhaure.

Aire d'affectation pour le calcul des besoins d'irrigation

D'abord, il serait bon de consulter la carte jointe à l' « *Étude des besoins hydriques des productions agricoles du secteur visé par le projet de mine à Oka* » (DB-31). Cette carte précise sur quel secteur l'évaluation des besoins hydriques a été calculée. Les secteurs retenus pour réaliser cette évaluation nous ont été précisés par le ministère de l'Environnement et ils sont basés sur les prédictions de NIOCAN. D'ailleurs, la zone de rabattement de la nappe a été tirée de la Carte no 5 de Roche qui s'intitule : *Rabattement projeté de la nappe à la mine Niocan-Zone 5-60*. Alors que le rayon de 2 km a été tiré de la Carte no 6 de Roche qui s'intitule : *« Programme de suivi de l'eau souterraine »*.

Les besoins en eau ont donc été calculés de façon modérée sur les territoires déterminés par le promoteur.

Moyens de rencontrer les besoins futurs en irrigation

◆ Ajout d'étangs :

En vous référant à notre rapport sur l'évaluation des besoins hydriques (DB-31), vous constaterez que nous avons déjà tenu compte d'une augmentation du volume des étangs dans l'évaluation des besoins futurs (voir pages 6, 7 et 9). En fait, nous avons considéré une augmentation substantielle de 50% dans l'apport en eau provenant des étangs par rapport à la situation actuelle. Il faut aussi tenir compte que l'augmentation du nombre d'étangs a ses limites et nous savons que nos prévisions sont réalistes. Tel que discuté lors de l'enquête du BAPE, les agriculteurs creusent leurs étangs dans des milieux qui sont propices à l'accumulation et à la rétention d'eau en tenant compte de la topographie, des sources d'eau, etc.

◆ Utilisation de l'irrigation par goutte-à-goutte :

Si vous consultez les annexes 1 à 4 de notre rapport sur l'évaluation des besoins hydriques (DB-31), vous constaterez que pour évaluer les besoins futurs, nous avons augmenté le pourcentage des superficies irriguées par goutte-à-goutte. En fait, les superficies irriguées par goutte-à-goutte ont plus que doublé dans le scénario des besoins futurs, elles ont augmenté de 129 %. Encore une fois, nous avons la certitude que nos prévisions sont réalistes et conformes avec la réalité terrain de ce secteur que nous connaissons bien.

- ◆ **Approvisionnement en eau des étangs à partir de nouveaux puits de surface :**
Cette alternative, bien qu'intéressante, est directement limitée par les impacts que le pompage de la mine aura sur la nappe phréatique et les eaux souterraines. Selon nous, avant d'envisager une telle approche, la nappe phréatique devrait faire l'objet d'une évaluation afin de déterminer sa capacité à fournir toute l'eau requise pour la période de pointe qu'est l'étiage. Même si certains agriculteurs peuvent être intéressés par cette perspective, il faudrait démontrer que d'une part, l'eau est disponible et, d'autre part, qu'elle répond aux critères de qualité pour l'irrigation. Comme ce n'est qu'après le forage d'un puits qu'on serait à même d'en évaluer sa qualité, il y a des risques à promouvoir cette option sans en connaître vraiment sa portée.

Tel que mentionné à maintes reprises lors de la dernière séance du BAPE, l'enquête a permis d'ajouter une masse importante de nouvelles informations qui mettent en évidence plusieurs éléments qui ont un impact direct sur le secteur agricole d'Oka.

Parmi les exemples cités lors des audiences, il demeure pour nous que :

- Le débit de pompage de la mine n'est pas confirmé par une étude hydrogéologique ;
- La qualité réelle des eaux d'exhaure n'est pas connue faute d'analyses à la bonne profondeur ;
- La zone réelle du rabattement significatif de la nappe phréatique comporte des hypothèses qui ne sont pas appuyées par une étude hydrogéologique ;
- La relation réelle entre la nappe phréatique et la nappe aquifère est aussi un élément d'incertitude.

Toutes ces constatations nous amènent à penser que les impacts du projet sur le secteur agricole peuvent changer. Compte tenu des informations apportées il ne nous apparaît pas nécessaire de poursuivre des travaux supplémentaires dans ce dossier tant que le BAPE n'aura pas terminé son enquête.

Vous comprendrez, en terminant, que devant toutes ces incertitudes et le dynamisme actuel des entreprises agricoles du milieu, le projet minier de NIOCAN suscite autant de réactions de la part des agriculteurs. La vocation agrotouristique de la région et plus particulièrement celle que la MRC de Deux-Montagnes a développée au fil des ans, (la plus importante destination agrotouristique au Québec) nous incite à la plus grande prudence. Dans ce contexte, le MAPAQ, qui a comme mandat le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans une perspective de développement durable, doit user de parcimonie et d'une grande rigueur dans toutes ces analyses et interventions en matière de protection de l'agriculture et des activités agricoles.

Espérant que ces informations répondront à vos attentes. Recevez, monsieur Faucher, nos salutations distinguées.



Michel Boisclair, agronome, M.Sc.
Directeur régional adjoint

c.c. : M. Joseph Zayed, président de la commission d'enquête du BAPE